89 - SOURATE DE L'AURORE

30 versets

Révélée tout entière à La Mecque à la suite de la sourate de la Nuit

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

وَٱلْفَجْرِ (١) وَلَيَالٍ عَشْرٍ (٢) وَٱلشَّفْعِ وَٱلْوَتْرِ (٣) وَٱلَّيْلِ إِذَا يَسْرِ (٤) هَلْ فِى
ذَٰلِكَ قَسَمٌ لِّذِى حِجْرٍ (٥) أَلَمْ تَرَ كَيْفَ فَعَلَ رَبُّكَ بِعَادٍ (٦) إِرَمَ ذَاتِ ٱلْعِمَادِ
(٧) ٱلَّتِى لَمْ يُخْلَقْ مِثْلُهَا فِى ٱلْبِلَٰدِ (٨) وَثَمُودَ ٱلَّذِينَ جَابُوا۟ ٱلصَّخْرَ بِٱلْوَادِ
(٩) وَفِرْعَوْنَ ذِى ٱلْأَوْتَادِ (١٠) ٱلَّذِينَ طَغَوْا۟ فِى ٱلْبِلَٰدِ (١١) فَأَكْثَرُوا۟ فِيهَا ٱلْفَسَادَ
(١٢) فَصَبَّ عَلَيْهِمْ رَبُّكَ سَوْطَ عَذَابٍ (١٣) إِنَّ رَبَّكَ لَبِٱلْمِرْصَادِ (١٤)

Bismi-L-Lâhi-r-Raḥmâni-r-Raḥîm

wa-l-fajri (1) wa layâlin ‘ašrin (2) waš-šaf‘i wa-l-watri (3) wa-l-layli ’iḏâ yasri (4) hal fî ḏâlika qasamun liḏî ḥijrin (5) ’alam tara kayfa fa‘ala rabbuka bi‘Âdin (6) ’Irama ḏâti-l-‘imâdi (7) l-latî lam yuḫlaq miṯluhâ fî-l-bilâdi (8) wa Ṯamûda-l-laḏina jâbû-ṣ-ṣaḫra bi-l-wâdi (9) wa Fir‘awna ḏî-l-’awtâdi (10) l-laḏina ṭaġaw fî-l-bilâdi (11) fa ’akṯarû fîhâ-l-fasâda (12) faṣsabba ‘alayhim rabbuka sawṭa ‘aḏâbin (13) ’inna rabbaka la bilmirṣâdi (14).

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

[redacted]ar l'aurore, (1) par les dix nuits, (2) par le pair et l'impair, (3) par la nuit en marche. (4) Mais aurais-je besoin de jurer en la circonstance si je m'adressais à un homme raisonnable? (5) Ne sais-tu pas comment ton Maître s'est comporté à l'égard des 'Adites, (6) les habitants d'Irem, la ville des colonnades, (7) qui n'avait d'égale dans aucun pays? (8) Comment Il s'est comporté vis-à-vis des Thémoudites qui avaient creusé leurs demeures dans le roc d'El-Ouadi? (9) Comment Il s'st comporté vis-à-vis de Pharaon, le fondateur des Pyramides? (10) Tous ont dévasté les pays (11) et y ont répandu la débauche. (12) Ton Maître leur appliqua le fouet de sa répression. (13) Car ton Maître est aux aguets. (14).

L'aurore est ie moment connu située à la fin de la nuit. Mais Masrouq précise qu'il est celui du dixième jour de Zoul-Hijja, le jour du sacrifice. On a dit aussi qu'il s'agit de la prière qu'on accomplit à ce moment-là. Il est cité dans le Sahih de Boukhari, d'après Ibn Abbas, que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: *«-Aucune bonne œuvre n'est préférée à Dieu que celles accomplies dans ces jours -les dix premiers de zoul-Hijja-». On lui demanda: «Même pas le combat dans la voie de Dieu?» Il répondit: «Même pas le combat dans la voie de Dieu, à l'exception d'un homme qui sort pour combattre avec ses biens et Sa personne pris revient sans rien de tout cela» **(Rapporté par Boukhari)**[1].*

Quant aux jours «Pair» et «Impair» Ibn Abbas a dit qu'il s'agit du jour de Arafat (impair) et celui du sacrifice (pair) (car le premier est situé au neuvième jour de Zoul-Hijja et l'autre au dixième).

- Abou Sa'id Ben Awf rapporte avoir entendu Abdullah Ben Az-Zoubayr prêcher les fidèles. Un homme lui demanda: «O prince des croyants, explique-moi le pair et l'impair?» Il lui répondit: «Le pair est le dire de Dieu». **«Celui qui ne lui consacre que deux jours ne commet pas un péché»**. Quant à l'impair, il est: **«Pas plus que celui qui lui consacre**

---

(1) ثبت في صحيح البخاري: «ما من أيام العمل الصالح أحب إلى الله فيهن من هذه الأيام» يعني عشر ذي الحجة، قالوا: ولا الجهاد في سبيل الله؟ قال: «ولا الجهاد في سبيل الله، إلا رجلاً خرج بنفسه وماله، ثم لم يرجع من ذلك بشيء»

plus que le délai» [Coran II, 203].

- Dieu est l'impair et vous hommes, le pair. Ou le pair est la prière de l'aube et l'impair celle du coucher du soleil (d'après Ibn Abbas).

- Dieu est l'impair, et le pair est le mâle et la femelle. Ou bien: Tout ce que Dieu a créé est pair tels que: le ciel et la terre, la terre ferme et la mer, l'homme et le génie, le soleil et la lune. Dieu a dit: **«-Nous avons créé un couple pour chaque espèce. Ceci vous fera-t-il réfléchir?»** [Coran LI, 49] et ceci pour savoir que celui qui a créé ces couples est unique. (d'après Moujahed).

Telles sont les principales interprétations dites au sujet du pair et de l'impair.

«Par la nuit qui marche» en commençant à disparaître avec la pointe du jour. Si Dieu a juré par la nuit, ceci quand elle tombe et le jour disparait, tout comme Il a dit ailleurs: **«Par la pleine nuit, par l'aube naissante»** [Coran LXXXI, 17-18].

«Mais aurais-je besoin de jurer en la circonstance si je m'adressais à un homme raisonnable?» Dieu a voulu dire aux hommes qu'il a juré par ces moments qui sont consacrés aux différentes pratiques religieuses tels que la prière, le pèlerinage et d'autres œuvres surérogatoires que l'homme accomplisse dans le but de se rapprocher de Dieu, qui ne cherche que Sa satisfaction, qui Le craint, qui s'humilie devant Lui.

«Ne sais-tu pas comment ton Maître s'est comporté à l'égard des Adites» Ce peuple de tyrans et de rebelles qui Lui ont désobéi en traitant Ses Prophètes de menteurs, et comment Dieu les a châtiés et anéantis. **«Les habitants d'Irem, la ville des colonnades».** Ceux-ci sont les premiers Adites auxquels Dieu a envoyé Son Prophète Houd -paix sur lui-. Ils se sont rebellés contre lui, l'ont traité d'imposteur. Dieu l'a sauvé et ceux qui ont cru en lui et a anéanti les autres par: **«un vent glacé et d'une impétuosité inouïe».** Dieu a raconté leur histoire dans le Coran afin qu'elle serve une leçon pour les hommes. ils habitaient dans des demeures faites en nattes de poils soutenues par des colonnes. Ils étaient réputés pour leur haute stature et leur force physique. Houd leur a rappelé ces bienfaits de Dieu en les exhortant à les utiliser dans l'obéissance au Seigneur qui les a créés. Dieu a dit à

leur sujet: **«Souvenez-vous que votre Seigneur vous a appelés à la succession du peuple de Noé? Souvenez-vous qu'il a affermi votre puisance parmi tous les autres peuples? Reconnaissez les bienfaits d'Allah si vous voulez être heureux»** [Coran VII, 69].

Ce peuple des Adites, Dieu n'en créa de semblable dans aucun pays, comme on a parlé de leur stature et de leur force. Moujahed a dit: «Irem fut le peuple des premiers Adites».

Qatada et As-Souddy ont avancé: Irem est le royaumes des Adites qui ne s'installaient pas dans une contrée déterminée.

Quant à Ibn Abbas, il a dit: «La ville des colonnades désigne les hommes qui avaient une très haute stature».

«Qui n'avait d'égale dans aucun pays» Il s'agit de cette tribu qui vivait à cette époque. Al-Miqdam a dit: «L'un d'entre eux pouvait porter un grand roc pour détruire avec tout un quartier».

L'auteur de cet ouvrage a conclu: «Que ces colonnes soient des monuments qu'ils ont élevés, ou pour bâtir leur demeures, ou une certaine arme qu'ils ont utilisée, ou pour désigner leur très haute stature, ces Adites ne formaient qu'un des peuples passés mentionnés dans le Coran.

«Comment Il s'est comporté vis-à-vis des Thémoudites qui avaient creusé leurs demeures dans le roc d'El-Ouadi». D'après ibn Ishaq, ils taillaient leurs demeures dans une vallée «Wadi Al-Qora». Nous avons déjà parlé et commenté leur histoire dans la sourate de Al-'Araf» [-Coran VII].

«Comment Il s'est comporté vis-à-vis de Pharaon, le fondateur des Pyramides».

Ce verset (n°10) fut un sujet de controverse quant à la traduction du terme arabe: «ذي الأوتاد».

D'après Ibn Abbas, il s'agit de ses soldats qui lui ont assuré une administration puissante.

Moujahed et d'autres ont raconté que Pharaon liait les mains et les pieds des hommes à des épieux.

Thabet Al-Banani, quant à lui, a avancé que Pharaon avait planté dans la terre quatre épieux auxquels avait attaché les membres de sa femme en y plaçant sur son corps un grand rocher, elle demeura ainsi jusqu'à sa mort.

Le peuple de Pharaon était rebelle et semait la débauche entre les hommes en causant tant de scandales. **«Ton Maître leur appliqua le fouet de sa répression»** en leur infligeant un châtiment céleste qui ne pouvaient le repousser. **«Car ton Maître est aux aguets»**. Il voit, entend, observe Ses sujets de près pour les rétribuer dans l'au-delà suivant leurs œuvres. Car toutes les créatures comparaîtront devant Lui pour les juger avec équité en accordant à chacune la récompense qu'elle mérite.

فَأَمَّا ٱلْإِنسَٰنُ إِذَا مَا ٱبْتَلَىٰهُ رَبُّهُۥ فَأَكْرَمَهُۥ وَنَعَّمَهُۥ فَيَقُولُ رَبِّىٓ أَكْرَمَنِ (15) وَأَمَّآ
إِذَا مَا ٱبْتَلَىٰهُ فَقَدَرَ عَلَيْهِ رِزْقَهُۥ فَيَقُولُ رَبِّىٓ أَهَٰنَنِ (16) كَلَّا ۖ بَل لَّا تُكْرِمُونَ
ٱلْيَتِيمَ (17) وَلَا تَحَٰٓضُّونَ عَلَىٰ طَعَامِ ٱلْمِسْكِينِ (18) وَتَأْكُلُونَ ٱلتُّرَاثَ
أَكْلًا لَّمًّا (19) وَتُحِبُّونَ ٱلْمَالَ حُبًّا جَمًّا (20)

fa 'ammâ-l-'insânu 'iḏâ mabtalâhu rabbuhu fa'akramahû wa na''amahû fayaqûlu rabbî 'akramani (15) wa 'ammâ 'iḏâ- mabtalâhu faqadara '-alayhi rizqahû fayaqûlu rabbî 'ahânani (16) kallâ bal lâ tukrimûna-l-yatîma (17) walâ taḥâḍḍûna 'alâ ṭa'âmil-miskîni (18) wa ta'kulûna-t-turâṯa 'aklan lamman (19) wa tuḥibbûna-l-mâla ḥubban jammân (20).

Quand Allah, pour éprouver l'homme, le comble de ses richesses et de ses faveurs, celui-ci se dit: «J'ai l'estime de mon Maître». (15) Lorsqu'au contraire, Allah, pour éprouver l'homme, lui mesure ses faveurs, celui-ci ricane: «Mon Maître me méprise». (16) Détrompez-vous. La vérité est que vous vous désintéressez de l'orphelin (17) et que vous ne vous encouragez pas à nourrir le pauvre. (18) Vous dilapidez sans scrupule les patrimoines. (19) Vous aimez d'un amour effréné les biens de ce monde (20).

Dieu dans ces versets montre l'ingratitude de l'homme et son comportement. Car, cet homme, une fois comblé de bienfaits et d'honneurs, dit: «Mon Dieu m'a honoré». Mais, au contraire, s'il

l'éprouve en lui mesurant Ses bienfaits, il s'écrie: «Mon Seigneur m'a humilié». Que Dieu fait largesses à l'homme ou lui donne sa part de biens avec parcimonie, cela constitue pour lui une épreuve, comme Il a dit: **«Croient-ils que nous les comblons de richesses et d'enfants, uniquement pour leur être agréables? Ils se trompent»** [Coran XXIII, 55-56]. D'autre part, peut-on considérer comme humiliation si Dieu mesure ses dons à l'homme? Erreur. Car Dieu accorde Ses bienfaits à celui qu'Il aime comme à celui qu'Il n'aime pas, ainsi quand Il donne avec parcimonie. L'essentiel c'est que l'homme reste soumis aux décrets de Dieu dans tous les cas, de sorte que, s'il est enrichi, il doit être reconnaissant envers Dieu, et par contre, s'il est appauvri, il doit faire montre de patience. Voilà le but de cette épreuve.

«Détrompez-vous. La vérité est que vous vous désintéressez de l'orphelin» Ce verset constitue une exhortation à être bienveillant à l'égard de l'orphelin et à l'honorer, comme il est dit dans un hadith: «La meilleure maison des musulmans est celle où se trouve un orphelin qu'on traite avec bonté. Et la pire est une maison où on le traite mal» ***(Rapporté par Abdullah Ben Al-Moubarak).*** Et le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Celui qui prend à sa charge un orphelin et moi sommes au Paradis comme ça». Disant cela il enjoignit son médius à son index» ***(Rapporté par Abou Daoud).***

«Et que vous ne vous encouragez pas à nourrir le pauvre» sans faire aucun acte de charité aux pauvres et misérables sans vous en inciter mutuellement. **«Vous dilapidez sans scrupule les patrimoines»** ou suivant une autre traduction qui donne le sens exact: «Vous dévorez avec avidité les héritages (soit des veuves, soit des orphelins) sans distinguer le licite de l'illicite».

كَلَّآ إِذَا دُكَّتِ ٱلْأَرْضُ دَكًّا دَكًّا ﴿٢١﴾ وَجَآءَ رَبُّكَ وَٱلْمَلَكُ صَفًّا صَفًّا ﴿٢٢﴾
وَجِاْيٓءَ يَوْمَئِذٍۭ بِجَهَنَّمَ يَوْمَئِذٍ يَتَذَكَّرُ ٱلْإِنسَٰنُ وَأَنَّىٰ لَهُ ٱلذِّكْرَىٰ ﴿٢٣﴾ يَقُولُ
يَٰلَيْتَنِى قَدَّمْتُ لِحَيَاتِى ﴿٢٤﴾ فَيَوْمَئِذٍ لَّا يُعَذِّبُ عَذَابَهُۥٓ أَحَدٌ ﴿٢٥﴾ وَلَا يُوثِقُ وَثَاقَهُۥٓ
أَحَدٌ ﴿٢٦﴾ يَٰٓأَيَّتُهَا ٱلنَّفْسُ ٱلْمُطْمَئِنَّةُ ﴿٢٧﴾ ٱرْجِعِىٓ إِلَىٰ رَبِّكِ رَاضِيَةً مَّرْضِيَّةً ﴿٢٨﴾

فَٱدۡخُلِي فِي عِبَٰدِي ﴿٢٩﴾ وَٱدۡخُلِي جَنَّتِي ﴿٣٠﴾

kallâ 'idâ dukkati-l-'ardu dakkan dakkan (21) wa jâ'a rabbuka wa-l-malaku saffan saffan (22) wa jî'a yawma 'idin bijahannam yawma 'idin yatadakkaru-l-'insânu wa 'annâ lahu-d-dikrâ (23) yaqûlu yâ laytanî qaddamtu lihayâti (24) fayawma 'idi-l-lâ yu'addibu 'adâbahû 'ahadûn (25) walâ yutiqu watâqahû 'ahadun (26) yâ 'ayyatuhâ-n-nafsu-l-mutma'innatu (27) r-ji'î 'ilâ rabbiki râdiyatam mardiyyatan (28) fadhulî fî 'ibâdî (29) wadhulî jannatî (30).

Sachez-le. Lorsque la terre sera réduite en poussière, (21) que ton Seigneur apparaîtra, que les anges se mettront en rangs (22) l'Enfer se montrera. Ce jour-là, l'homme aura des regrets, mais ces regrets seront vains (23). Il dira: «Plût à Allah, que je m'eusse préparé par le bien à cette nouvelle existence». (24) Ce jour-là, aucune répression ne sera aussi dure que celle d'Allah. (25) Aucunes chaînes aussi meurtrissantes que les siennes. (26) O âme, désormais apaisée, (27) reviens auprès de ton Seigneur, joyeuse et élue. (28) Sois du nombre de mes serviteurs. (29) Entre dans mon paradis (30).

Dieu parle de ce qu'il y aura lieu au jour de la résurrection où la terre sera détruite de fond en comble et réduite en poussière. Les hommes sortiront de leurs tombeaux, le Seigneur viendra pour les juger après qu'ils aient recouru à l'intercession du maître des fils d'Adam, notre Prophète Mouhammed -qu'Allah le bénisse et le salue-. Les anges se mettront en rangs devant Dieu. Quant à l'Enfer, comme a dit le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- d'après Abdullah Ben Mass'oud, il aura soixante-dix mille brides dont chacune sera traînée par soixante-dix mille anges.

«Ce jour-là, l'homme aura des regrets» en se souvenant de ce que ses mains ont perpétré dans le bas monde, **«mais ces regrets seront vains»**. Mais à quoi lui servira de se souvenir? Il s'écriera: «Hélas! que n'ai-je fait du bien pour ma vie future». Il regrettera tout ce qu'il a commis comme péchés, s'il était pécheur, et aussi ce qu'il n'a pas fait comme bonnes actions davantage s'il était autrement. Mouhammed Ben 'Amra, l'un des compagnons du Messager de Dieu -qu'Allah le

bénisse et le salue-, comme a rapporté l'imam Ahmed, a dit: «Si un homme s'était prosterné du jour de sa naissance jusqu'à sa mort, en commettant des actions qui plaisent à Dieu, il constaterait que son œuvre est insignifiante. Il aimerait être ramené au bas monde pour en faire davantage».

«Ce jour-là, aucune répression ne sera aussi dure que celle d'Allah» car personne ne châtiera comme Dieu châtie qui lui a désobéi. **«-Aucunes chaînes aussi meurtrissantes que les siennes».** Nul ne chargera personne de chaînes comme le font les anges sous l'ordre de leur Seigneur en leur confiant tout incrédule rebelle. Quant à l'âme pure et apaisée qui s'est soumise à Dieu et conformée à Ses enseignements, on lui dira: **«Reviens auprès de ton Allah joyeuse et élue»** car tu seras satisfaite et agréée et tu auras la belle récompense qu'il t'a préparée. **«Sois du nombre de mes serviteurs. Entre dans mon Paradis».** On a dit que ceci sera adressé à l'âme croyante lors de l'agonie lorsque les anges viendront lui annoncer cette bonne nouvelle.

Au sujet de qui ce verset fut révélé?.

Certains ont dit: au sujet de 'Othman Ben Affan, et d'autres au sujet de Hamza Ben Abdul Mouttaleb. Quant à Ibn Abbas, il a rapporté: «Ce verset fut révélé alors que Abou Bakr était assis devant le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-. Il lui dit alors: «O Messager de Dieu, comme Ils sont magnifiques ces dires de Dieu!». Il lui répondit: «Ceci te sera dit».

Oumama rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a fait une recommandation à un homme en lui disant: «Dis: Grand Dieu, je Te demande une âme apaisée auprès de Toi qui croit en Ta rencontre, qui soit satisfaite de ce que Tu lui as destiné et qui se contente de Tes bienfaits» ***(Rapporté par Ibn Assaker).***